



Changement d'avocat en cours de procédure

Par **jrsainti**, le **14/02/2015** à **09:16**

Bonjour,

Après le décès de mon père, les biens immobiliers sont restés en jouissance pour ma mère et nue propriété pour les 5 enfants. Ma mère étant entrée en maison de retraite, nous avons mis le bien en vente en 2 lots. Ce quartier (ville du tarn et garonne) étant infesté de termites, nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour ce fléau. Les acheteurs ont été largement mis au courant de ce problème avant l'achat . Quelques mois après la vente, un des acheteurs nous a assignés (assignation à 15 jours) au tribunal car en faisant des travaux, il a découvert des termites dans un endroit invisible avant travaux. Nous avons pris un avocat commun et la première expertise a eu lieu. Notre avocat était présent sur les lieux, mais totalement "absent"; Il ne connaissait pas le dossier, il avait même oublié qu'on le lui avait transmis. Les seules communications que nous ayons eues avec lui sont les factures, et nous n'arrivons pas à savoir qu'est-ce qu'il nous facture et va nous facturer. Etant insatisfait et inquiet de son comportement, je souhaite en changer. En ais-je le droit et quelle est la démarche ?

Par **LEVATITI**, le **14/02/2015** à **09:23**

Bonjour,

Toute personne ayant fait appel à un avocat est libre d'en changer sans se justifier. Il doit cependant l'en informer par écrit et régler les honoraires correspondant au travail qu'il a déjà accompli. À défaut, l'avocat qui reprendra le dossier ne pourra pas, en principe, commencer à s'en occuper.

LeParticulier.fr